

CAFIPEMF

MEMENTO A L'USAGE DES CANDIDATS

Session 2013

I EPREUVE D'ADMISSIBILITE : PREPARER UNE SEANCE ET ANALYSER SA PROPRE PRATIQUE

Avant la séance

- Fixer un objectif précis pour la séance (sans oublier que celle-ci s'inscrit dans une progression élaborée en tenant compte des I.O.)
- **Envisager différentes manières d'atteindre l'objectif visé**
- **Faire un choix**
- Réaliser une fiche de préparation

Après la séance (durant lequel il s'agit de mener une réflexion sur sa propre pratique et de faire un bilan)

- **Savoir justifier le choix qui a été fait (en étant capable de faire éventuellement référence à des « théories » pédagogiques ou à des apports de didactique des mathématiques généraux ou concernant la notion étudiée)**
- Savoir comparer ce qui s'est passé avec ce qui était prévu (être en particulier capable de répondre à la question : « Qu'est-ce que les élèves ont appris durant la séance ? ») et en déduire éventuellement, à posteriori, ce qu'il aurait peut-être été souhaitable d'envisager autrement.

II EPREUVE D'ADMISSION : OBSERVER UNE SEANCE ET MENER UN ENTRETIEN

• Pistes d'observation

concernant le contenu de la séance elle-même et la mise en œuvre :

- quelle est la notion étudiée ?
- la séance s'inscrit-elle dans une progression ?
- l'objectif visé apparaît-il clairement ?
 - o est-il conforme aux I.O. ?
 - o semble-t-il adaptée à la classe ?
- **quel type de démarche d'apprentissage est mis en place ?**
(en particulier : y a-t-il un problème posé aux élèves)
- la diversité des aptitudes et des rythmes d'apprentissages est-elle éventuellement prise en compte ?
- comment sont passées les consignes ?
 - l'enseignant sait-il les faire respecter ?
 - sait-il éventuellement les adapter en tenant compte des interventions des élèves ?
- de façon générale comment sont prises en compte les paroles et les travaux des élèves (en particulier : comment sont gérées les « erreurs » ? comment l'élève sait-il s'il a réussi ?)
- le temps est-il bien géré (alternance de différentes phases) ?
- quelles sont les formes de travail mise en place (oral/écrit, individuel/collectif, ...) ?
- l'espace de la classe est-il bien utilisé ? (observer en particulier la disposition des élèves et la position dans l'espace de l'enseignant selon les différents moments)
- les différents supports (tableau, documents écrits, ...) sont-ils utilisés de façon appropriée ?
par qui sont-ils utilisés ?
- quelles aides sont mises à la disposition des élèves ?
- que font réellement les élèves ? (quantité et qualité de l'activité de chacun d'eux ?) (ne pas hésiter à se déplacer)
- quelles difficultés rencontrent-ils ?
- qu'apprennent réellement les élèves ? (autrement dit « que savent-ils (faire) qu'ils ne savaient pas (faire) au début de la séance ?)
- les acquisitions sont-elles contrôlées ?

autres pistes :

- type de relations entretenues par l'enseignant avec le groupe, avec chacun des élèves
- sécurité des élèves
- déontologie
- comportement des élèves par rapport à l'enseignant et entre eux
- cahier-journal et éventuellement fiches de préparation
- cahiers et différentes traces écrites des élèves (tenue, correction)
- affichage (affichage didactique, travaux d'élèves ...)
- orthographe de l'enseignant
- .../...

• Entretien

Basé sur les observations précédentes, et devant permettre à « l'enseignant évalué » de mener une réflexion sur sa propre pratique et d'élaborer un bilan il pourra, par exemple,

- consister à comparer ce qui été enseigné avec les I.O., ce qui s'est passé avec ce qui était prévu, la manière dont ça s'est passé avec les hypothèses pédagogiques et didactiques de départ, la séquence passée avec des principes personnels quant à l'enseignement (prendre la mesure des différences entre ce qu'on fait et ce qu'on dit).
- Consister à faire le point sur **les atouts et les difficultés rencontrées** et à envisager une amélioration de la pratique à courte échéance (« faire mieux la prochaine fois ») et à longue échéance (les conseils donnés étant bien entendu judicieusement choisis en tenant compte de l'importance relative des différentes difficultés rencontrées ; « on ne peut pas tout changer d'un coup »)

**Arrêté du 12 mai 2010 (JO du 18 juillet 2010, BOEN n° 29 du 22 juillet 2010 et BO-MESR n° 29 du 22 juillet 2010.)
Portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.**

Art. 2. — La maîtrise de ces compétences est évaluée au plus tard au moment de la titularisation.

LES DIX COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles à acquérir au cours de la formation mettent en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en oeuvre et des attitudes professionnelles. Déclinées en fonction du métier exercé, professeurs, conseillers principaux d'éducation, elles sont toutes, à un titre ou à un autre, également indispensables.

1. Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

+ Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

+ Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

+ L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Connaissances : Le professeur connaît :

– les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;

– les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en oeuvre la politique éducative de la nation ;

– les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;

– la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;

– les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (ex : obligation de surveillance) et à la sûreté (ex : obligation de signalement) ;

– le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;

– la convention internationale des droits de l'enfant ;

– ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;

– l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;

– les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;

– les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;

– le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;

– le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

Capacités : Le professeur est capable :

– d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;

– de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;

– de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;

– de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;

– de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;

– de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

Attitudes : Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

– à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;

– à intégrer, dans sa fonction, ses connaissances sur les institutions, l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;

– à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;

– à respecter les élèves et leurs parents ;

– à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;

– à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;

– à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;

– à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire, quelle que soit sa discipline. Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, les parents.

Connaissances : Tout professeur possède les connaissances attendues d'un diplômé de l'enseignement supérieur, dans la maîtrise de la langue écrite et orale (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le professeur des écoles connaît en outre :

– les mécanismes d'apprentissage du langage en maternelle et le développement des capacités d'expression orale tout au long du primaire ;

– les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles

– les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture ;

– les règles fondamentales de l'orthographe et de la grammaire.

Capacités : Le professeur est capable :

– de repérer les obstacles à la lecture, les déficiences du langage oral et écrit en identifiant les difficultés que peuvent rencontrer les élèves ;

- de construire des séquences d'enseignement qui visent des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves ;
- de communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral ;
- avec les élèves, au cours des apprentissages (transmission des connaissances, organisation du travail en classe et personnel à fournir...) ;
- avec les parents, au cours des échanges personnalisés ou collectifs.

Attitudes :Le souci d'amener les élèves à maîtriser la langue conduit le professeur :

- à intégrer dans les différentes situations professionnelles l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves ;
- à veiller dans toutes les situations d'enseignement ou éducatives au niveau de langue des élèves, à l'écrit et à l'oral.

3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement.

Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en oeuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements. Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.

Connaissances :Le professeur des écoles connaît :

- les objectifs de l'école primaire et du collège ;
- les concepts et notions, les démarches et les méthodes dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire.

Le professeur des lycées et collèges :

- connaît les objectifs de l'école primaire, du collège et du lycée ;
- maîtrise l'ensemble des connaissances dans sa ou ses disciplines et élargit sa culture aux disciplines connexes ;
- situe sa ou ses disciplines, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent.

Capacités :Le professeur des écoles est capable :

- d'organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence ;
- de profiter de la polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux ;
- d'insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (lecture, écriture, calcul, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.).

Le professeur du second degré est capable d'organiser l'enseignement de sa discipline en cohérence avec les autres enseignements.

Attitudes :La maîtrise scientifique et disciplinaire du professeur le conduit à une attitude de rigueur scientifique ;

- à participer à la construction d'une culture commune des élèves.

4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou de ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier ; il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.

Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.

Connaissances :Le professeur connaît :

- les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement ou de son domaine d'activité ;
- les programmes d'enseignement et les principales ressources, notamment numériques, qui le concernent à tous les niveaux d'enseignement des premier et second degrés ;
- les fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus ;
- les différents supports et les outils notamment numériques nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages.

Capacités :Le professeur est capable :

- de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels ;
- de raisonner en termes de compétences ;
- de mettre en œuvre une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle ;
- de mettre en œuvre une progression différenciée selon les niveaux des élèves ;
- de s'appuyer sur ses connaissances des processus d'apprentissage et de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ;
- d'intégrer dans son enseignement l'usage des technologies numériques ;
- de prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique ;
- d'intégrer dans son enseignement la prévention des risques professionnels.

Attitudes :Le professeur est conduit :

- à développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines ;
- à construire des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines ;
- à mettre sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires ;
- à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires numériques ou non et livres du professeur associés, ressources documentaires numériques ou non, logiciels d'enseignement...).

5. Organiser le travail de la classe

Le professeur sait faire progresser tous les élèves d'une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.

Connaissances :

L'école est partie prenante dans la formation des futurs citoyens. A ce titre, elle doit dispenser les règles du vivre ensemble, inciter à la tolérance et au respect d'autrui. Cette mission d'éducation suppose que l'école est elle-même un lieu où la violence est exclue. A cette fin, il est essentiel que les futurs professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation disposent des connaissances de base en gestion des groupes et des conflits.

Capacités : Le professeur est capable :

- de prendre en charge un groupe ou une classe, de faire face aux conflits, de développer la participation et la coopération entre élèves ;
- d'organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues ;
- d'organiser les différents moments d'une séquence ;
- d'adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.).

Attitudes : Dans toute situation d'enseignement, le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.

6. Prendre en compte la diversité des élèves

Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves.

Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.

Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive et des neuro-sciences.

Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles républicaines.

Connaissances : Le professeur connaît :

- les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures ;
- les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap.

Capacités : Le professeur est capable :

- de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ;
- de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ;
- d'adapter son enseignement à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, aide personnalisée, programme personnalisé de réussite éducative) en s'appuyant notamment sur les outils numériques à sa disposition et à celle des élèves ;
- dans le premier degré, de contribuer, avec les personnels qualifiés, à la mise en œuvre des aides spécialisées ;
- au lycée de mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé ;
- de participer à la conception d'un « projet personnalisé de scolarisation », d'un « projet d'accueil individualisé » pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés ou malades en s'appuyant sur des démarches et outils adaptés et sur les technologies de l'information et de la communication.

Attitudes : Le professeur veille :

- à préserver l'égalité et l'équité entre élèves ;
- à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.

7. Evaluer les élèves

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

Connaissances : Le professeur connaît :

- les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer ainsi que les usages qui peuvent en être faits ;
- les principes et outils de validation et de certification.

Capacités : Le professeur est capable :

- de comprendre les fonctions de l'évaluation ;
- de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire :
 - définir le niveau d'exigence de l'évaluation ;
 - utiliser différentes méthodes d'évaluation (tests, feuilles de positions, grilles d'observation...) ;
 - adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener ;
 - expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation ;
 - expliciter les critères de notation ;
 - analyser les réussites et les erreurs constatées ;
- concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.) ;
- de développer les compétences des élèves dans le domaine de l'autoévaluation ;
- de pratiquer la validation des acquis, l'évaluation certificative (examens, contrôle en cours de formation, compétences linguistiques incluses dans le cadre européen commun de référence pour les langues, paliers de validation du socle commun, B2i...).

Attitudes : Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela :

- il mesure ses appréciations ;
- il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ;
- il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.

8. Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Tout professeur est concerné par l'usage des outils numériques et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation universitaire, il doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles relatives aux compétences du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant », attesté dans le cadre du master.

Connaissances :Le professeur maîtrise :

- les connaissances relatives aux compétences inscrites dans le référentiel du C2I de niveau 2 « enseignant » ;
- les droits et devoirs liés aux usages des TIC.

Capacités :Le professeur est capable de :

- concevoir, préparer et mettre en oeuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage s'appuyant sur les outils et ressources numériques ;
- participer à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication ;
- s'impliquer dans l'éducation à un usage civique, éthique et responsable des réseaux numériques ouverts sur l'internet et à leurs risques et dangers éventuels ;
- utiliser les TIC et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances ;
- travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif.

Attitudes :Le professeur observe une attitude :

- critique vis-à-vis de l'information disponible ;
- réfléchie et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves.

Il actualise ses connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.

9. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l'académie, ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs.

Il travaille avec les équipes éducatives de l'école et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l'école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe.

Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école. Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.

Connaissances :Le professeur connaît :

- le rôle et la fonction des associations de parents d'élèves ;
- les partenaires et les interlocuteurs extérieurs à l'école avec lesquels il est amené à travailler ;
- pour ce qui le concerne, les conventions et protocoles liant le ministère de l'éducation nationale à d'autres ministères ou organismes ;
- les dispositifs d'aide à l'insertion des élèves ;
- les procédures d'orientation et les différentes voies dans lesquelles les élèves peuvent s'engager.

Capacités :Le professeur est capable :

- d'inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, notamment :
- dans le domaine de la programmation des enseignements ;
- dans le domaine de l'évaluation (supports et échelles d'évaluation harmonisés, livrets scolaires, bulletins trimestriels...);
- dans le domaine de l'orientation ;
- dans le domaine de l'aide et de l'insertion des élèves, en collaboration avec les autres personnels (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, enseignants du [RASED], personnels d'orientation et du secteur médico-social...);
- dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle par la connaissance des principaux partenaires (professionnels et établissements relevant du ministère chargé de la culture, collectivités territoriales, associations) ;
- dans le domaine des partenariats éducatifs avec les services de l'Etat (culture, emploi, justice, police, environnement et développement durable, défense...);
- de communiquer avec les parents :
- en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier ;
- en mobilisant ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques et de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- d'utiliser les possibilités offertes par les services éducatifs installés auprès des musées et autres institutions culturelles, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- de favoriser l'engagement des parents dans la vie de l'établissement comme dans la valorisation des savoirs ;
- de travailler via les réseaux numériques professionnels ;
- de s'impliquer dans des tâches de formation.

Attitudes :Le professeur observe, dans l'exercice de son activité professionnelle, une attitude favorisant le travail collectif, le dialogue avec les parents et la dimension partenariale.

10. Se former et innover

Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier.

Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

Connaissances :Le professeur connaît l'état de la recherche :

- dans sa discipline et dans le domaine de la didactique, de la pédagogie et de la transmission de savoirs (processus d'apprentissage, didactique des disciplines, utilisation des technologies de l'information et de la communication...).

Le professeur connaît la politique éducative de la France.

Capacités :Le professeur est capable de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.

Attitudes :Le professeur fait preuve de curiosité intellectuelle et sait remettre son enseignement et ses méthodes en question.

Il s'inscrit dans une logique de formation professionnelle tout au long de la vie, notamment via les réseaux numériques.

Conseils méthodologiques :

- Hiérarchiser les points à aborder
- Faire commencer en demandant un point+ et un point - , l'avis sur la séance, les problèmes rencontrés
- Chercher ensemble d'autres solutions
- Amener une ouverture
- Faire un bilan en regroupant les points et en encourageant

	Aspect didactique Savoir et relation au savoir Quoi ?	Aspect pédagogique Savoir-faire Comment ?	Aspect relationnel Savoir être Qui ?
Points positifs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conformité aux programmes ○ Adaptation des contenus au niveau de développement des élèves ○ Maîtrise des contenus d'enseignement proposés ○ Modes d'apprentissages privilégiés 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Continuité et progressivité des apprentissages ○ Conduite de la classe : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'espace • Gestion du temps • Gestion des relations • Gestion des dispositifs (humains et matériels) ○ Passer de faire faire à faire apprendre : <ul style="list-style-type: none"> • (but , dispositif, CR, manières de faire attendues) ○ Différenciation 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Posture de l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> • bienveillance • prise en compte des évènements • régulation ○ Climat de la classe
Points à améliorer			

Repères pour l'analyse de la séance

Conseils pour l'entretien de critique de leçon

L'entretien	Formé	Formateur
<i>Début</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le rassurer, le mettre en confiance. • Lui laisser un temps de parole. • S'assurer qu'il gardera une trace. 	<ul style="list-style-type: none"> • Situer le cadre institutionnel. • Contrôler la durée du temps de parole. • Alimenter à travers le discours du formé, les axes d'analyse retenus.
<i>pendant</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Lui donner la possibilité de s'exprimer. • Etre attentif à la posture du formé et en tenir compte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retenir 1 ou 2 priorités, ne pas tout dire (faire des deuils). • Laisser une place au silence. • Prendre en compte les questions du formé (même si la réponse est différée). • Choisir et donner des conseils concrets en utilisant des outils maîtrisés. • S'ajuster à son interlocuteur.
<i>fin</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Lui faire verbaliser les points abordés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des références, des outils possibles. • Donner une voie de progrès et un indicateur.

Exemples de problématiques de mémoires de CAFIPEMF

- Comment les nouvelles technologies peuvent-elles favoriser l'accompagnement du jeune enfant (MS) dans son apprentissage du « devenir élève » ?
- Dans quelle mesure la spécificité motrice d'une activité d'expression à visée artistique utilisant la manipulation d'engins (corde, cerceau, ballon) peut-elle aider les élèves de MS à développer et enrichir leur habileté graphique en vue de l'apprentissage des gestes de l'écriture ?
- Comment la verbalisation et l'enseignement explicite de procédures au sein de l'entretien d'explicitation modélisé par Pierre Vermersch, peut rendre plus efficace la démarche cognitive de l'élève face à une tâche ou un problème et améliorer ses résultats ?
- En quoi l'utilisation d'un outil comme le tableau Numérique interactif offre-t-elle de nouvelles pistes pédagogiques dans le cadre d'une correspondance entre classes ?
- Dans quelle mesure et à quelles conditions une aide pro-active peut-elle être bénéfique dans l'apprentissage de la lecture ?
- En quoi une démarche complète de storytelling avec des élèves de cycle 3 permet-elle d'améliorer les compétences langagières en langue étrangère ?
- En quoi un classeur regroupant les traces écrites réalisées avant et après les séances d'EPS, engagerait tous les élèves dans une dynamique de réussite et les rendrait capables de se construire des compétences en EPS ?

Grille d'évaluation pour l'épreuve d'admissibilité du CAFIPEMF

Documents fournis par le candidat	OUI	NON
<p>1 dossier à remettre à chaque membre du jury comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La séance proposée (fiche de préparation) • L'unité d'apprentissage dans laquelle s'inscrit la séance (séquence) • Tout document susceptible d'éclairer la mise en œuvre avec les élèves (projet plus large, traces écrites, outils ...) (au moins un exemplaire à disposition du jury, pour consultation) <p>La fiche de préparation peut comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de la séance en référence au socle commun • Les compétences des programmes 2008 • Les dispositifs choisis • La gestion du temps • Le déroulement • La synthèse, bilan de la séance • L'évaluation prévue ... 		
Observation de la séance		
<p>1 / <u>organisation matérielle et pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de l'organisation pédagogique par rapport aux objectifs visés • Anticipation des problèmes matériels et organisationnels • Qualité des supports donnés aux élèves • Gestion des moyens de communication (tableau ...) • Adaptations aux imprévus • Gestion de l'espace et du temps <p>2 / <u>Démarche didactique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Correspondance de la tâche proposée aux élèves avec l'enjeu d'apprentissage • Adaptation à des contenus proposés aux caractéristiques des élèves • Adéquation du traitement didactique avec les objectifs de la séance • Clarté des consignes • Gestion de la prise de parole • Utilisation de l'erreur et de la diversité des réponses • Institutionnalisation des nouveaux savoirs <p>3 / <u>Relation avec les élèves</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualités relationnelles • Prise en compte de l'hétérogénéité des élèves à tous les moments de la séance <p>4 / <u>Qualités professionnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la langue orale et écrite • Utilisation de la voix : débit, volume, intonation, modulation. 		
Entretien consécutif la séance, le candidat devra être capable de :		
<ul style="list-style-type: none"> • Expliciter les dispositifs choisis • Avoir un retour critique sur sa pratique • Analyser les acquis et les comportements des élèves lors de la séance • Envisager les prolongements et les remédiations nécessaires • Engager un dialogue constructif avec le jury 		